

**Nombre de membres
en exercice** : 11

Séance du 07 avril 2022

Présents : 09

*Le jeudi 07 avril 2022, à 20 heures 30, l'assemblée, convoquée le 25/03/2022,
s'est réunie sous la présidence de Thierry CHARTROUX, Maire.*

Votants : 11

Présents : Thierry CHARTROUX, Martial BROUQUI, Mylène DIEU, Laurence LAMOTHE, Thierry CONTENSSOU, Adélaïde HATTRY TATINCLAUX, Suzanne LACARRIERE, Jean-Claude LAGARRIGUE, Didier TOURNEMINE

Excusés et ayant donné délégation respective : Frédéric HOBBE par Thierry CHARTROUX, Cécile THAMIE par Thierry CONTENSSOU.

Secrétaire : Thierry CONTENSSOU

I - APPROBATION PROCÈS-VERBAL DU 16 DECEMBRE 2021

Après consultation, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le contenu du procès-verbal du 16 décembre 2021. Monsieur le Maire porte ce dernier à la signature des membres présents au cours de cette précédente séance.

II - COMPTES DE GESTION 2021 - COMPTES ADMINISTRATIFS COMMUNE ET SERVICE ASSAINISSEMENT

APPROBATION COMPTES DE GESTION 2021 COMMUNE ET SERVICE ASSAINISSEMENT : (pour : 10, abstention : 1)

Après s'être fait présenter les budgets de la Commune de Thégra et du service assainissement de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan des exercices antérieurs, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;
- 2 - Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion de la commune et du service assainissement de Thégra dressés, pour l'exercice 2021, par le receveur, visés et certifiés conformes, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Sortie de Thierry CHARTRoux, Maire à 22 heures 30.

AFFECTATION DES RESULTATS COMMUNE COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2021 (pour : 8, abstention : 1)

Collectivité : **COMMUNE DE THÉGRA**

concernant l'affectation du résultat de l'exercice : 2021

le conseil municipal, sous la présidence de **M. CONTENSSOU Thierry, Maire-Adjoint**, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2020	Couverture autofinancement 2020	Résultat de l'exercice 2021	Dépenses engagées non mandatées reportées	Recettes prévues non réalisées reportées	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Section d'investissement	72 452,47		17 090,57	179 192,10	69 596,00	-109 596,10	-20 053,06
Section de fonctionnement	104 266,61	41 332,60	39 063,83				101 997,84

Pour mémoire, autofinancement prévisionnel inscrit au budget (montant inscrit au crédit du 021)

:

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat : décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021 :	101 997,84
Affectation obligatoire :	
à la couverture d'autofinancement et/ou en exécution du virement prévu au budget :	20 053,06
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves :	

affectation à l'excédent reporté de fonctionnement :	81 944,78
Total affecté au 1068 :	20 053,06
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021 :	
Déficit à reporter :	

Montants à reprendre au B.P. 2022 :

Section	Compte	Dépenses	Recettes
Investissement	001		89 543,04
	1068		20 053,06
Fonctionnement	002		81 944,78

AFFECTATION DES RESULTATS ASSAINISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2021 (pour : 8, abstention : 1)

Collectivité : **SERVICE ASSAINISSEMENT**

concernant l'affectation du résultat de l'exercice : **2021**

le conseil municipal, sous la présidence de **M. CONTENSSOU Thierry, Maire-Adjoint**
après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021
statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021
constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2020	Couverture autofinancement 2020	Résultat de l'exercice 2021	Dépenses engagées non mandatées reportées	Recettes prévues non réalisées reportées	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Section d'investissement	-1 909,13		-2 597,69	6 000,00	0,00	-6 000,00	-10 506,82
Section de fonctionnement	37 250,33	1 909,13	-5 900,27				29 440,93

Pour mémoire, autofinancement prévisionnel inscrit au budget : (montant inscrit au crédit du 021)

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat :
décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021 :	29 440,93
Affectation obligatoire :	
à la couverture d'autofinancement et/ou en exécution du virement prévu au budget :	10 506,82

Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves :	
affectation à l'excédent reporté de fonctionnement :	18 934,11
Total affecté au 1068 :	10 506,82
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021 :	
Déficit à reporter :	

Montants à reprendre au budget primitif 2022 :

Section	Compte	Dépenses	Recettes
Investissement	001	4 506,82	
	1068		10 506,82
Fonctionnement	002		18 934,11

Retour de Thierry CHARTRoux, Maire à 22 heures 45.

III - BUDGETS PRIMITIFS 2022 COMMUNE ET SERVICE ASSAINISSEMENT

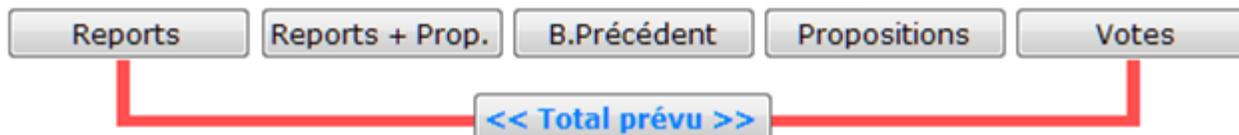
COMMUNE DE THEGRA (pour : 10, contre : 1)

VUE D'ENSEMBLE SECTION DE FONCTIONNEMENT

BUDGET PRIMITIF - INVESTISSEMENT - TOTAL PREVU

Dépenses			Recettes		
Opé.	Libellé	Montant	Opé.	Libellé	Montant
000	Non individualisées	16 927.00	00	Financières	20 894.06
0000	Comptes de stocks		000	Non individualisées	89 645.00
001	Solde d'exécution section investiss		0000	Comptes de stocks	
020	Dépenses imprévues	2 000.00	001	Solde d'exécution section investiss	89 543.04
040	Op. d'ordre de Section à Section	1 000.00	021	Virement de la section de fonctionn	37 604.10
041	Opérations patrimoniales		024	Produits des cessions d'immobilisa	
101	RESIDENCE LES TROIS RUISSEAU	175 092.10	040	Op. d'ordre de Section à Section	3 782.90
102	RESEAUX BAYLEVIEL		041	Opérations patrimoniales	
104	SECURISATION ACCES ET BOURG		101	RESIDENCE LES TROIS RUISSEAU	
105	REFECTION BATIMENT COMMUNAL		102	RESEAUX BAYLEVIEL	
106	ADRESSAGE COMMUNAL		104	SECURISATION ACCES ET BOURG	
107	FONTAINE BRAL	4 050.00	105	REFECTION BATIMENT COMMUNAL	
108	DEFIBRILATEURS HAMEAUX	1 900.00	106	ADRESSAGE COMMUNAL	
109	TOITURE MENUISERIES BATIMENT	2 000.00	107	FONTAINE BRAL	
30	RESTAURATION EGLISE		108	DEFIBRILATEURS HAMEAUX	
67	AMENAGEMENT DU BOURG ET ACC		109	TOITURE MENUISERIES BATIMENT	
73	GROS TRAVAUX SECURITE MTL		30	RESTAURATION EGLISE	
76	GROS TRAVAUX STADE MUNICIPA	14 000.00	67	AMENAGEMENT DU BOURG ET ACC	
91	COLUMBARIUM CIMETIERE REPRIS		73	GROS TRAVAUX SECURITE MTL	
92	CHAUFFAGE BATIMENTS COMMUN		76	GROS TRAVAUX STADE MUNICIPA	
		241 469.10			241 469.10

Déficit : 0.00



Il est ainsi fait remarquer par des élus que le vote des crédits pour les gros travaux du stade (arrosage automatique) ne vaut pas réalisation effective dans la mesure où :

- les subventions sollicitées pour cette installation n'ont pas encore été attribuées en totalité,*
- des priorités d'aménagements communaux sont existantes (réfection toiture et meniseries bâtiment mairie),*
- en période estivale, il est aujourd'hui recommandé, voire interdit, de pratiquer les arrosages non essentiels (sauvegarde nappes fréatiques).*

AMORTISSEMENTS TRAVAUX DISSIMULATION RESEAUX RESIDENCE LES TROIS RUISSEAUX/1AN (pour : 11)

Monsieur le Maire indique que des travaux d'enfouissement des réseaux concernant la résidence les trois ruisseaux (électricité, télécommunications) ayant été réalisés et terminés sur le budget communal au cours de l'année 2021, leur amortissement est aujourd'hui imposé.

Le montant de ces réalisations est de 3 782,90 €.

Après avoir examiné le budget primitif 2022 et notamment les possibilités d'imputation, le Conseil Municipal, décide, (11 : pour) de fixer l'amortissement à 1 an pour l'ensemble des travaux comme suit :

- au 6811/042 (dépense en Fonctionnement) : 3 782,90 €*
- au 280422/040 (recette en investissement) : 3 782,90 €*

VOTE DE TAUX D'IMPOSITION 2022 (pour : 11)

Réunis pour voter et déterminer les deux taxes directes locales 2022, après délibération au vote suivant : pour : 11, les Conseillers Municipaux décident :

- de conserver les taux de référence communaux 2021 (coefficient de variation proportionnelle de 1,000000) pour chacune des contributions, à savoir :

- Taxe Foncier Bâti : 22,47 % **et** taux départemental de 23,46 % soit **45,93 %**,*
- Taxe Foncier Non Bâti : **221,98 %**.*

IV - DEPLOIEMENT DU RESEAU FREE MOBILE SUR LA COMMUNE DE THEGRA

Suite au courrier du Secrétaire d'Etat chargé de la transition numérique et des communications électroniques du 11 mars 2022, imposant la mise en service d'au moins un nouveau site permettant l'amélioration de la téléphonie mobile 4G sur la commune de Thégra, dans un délai maximal de 24 mois, l'opérateur Free Mobile est missionné pour apporter la couverture et les services mobiles dans le cadre du déploiement du réseau.

Thierry CHARTRoux présente ainsi aux conseillers un powerpoint précisant le dispositif "Programme New Deal - Téléphonie mobile" et ses différentes orientations.

- L'équipe-projet départementale consacrée à la téléphonie mobile, pilotée par la Préfecture, rassemble le syndicat Lot numérique, Territoire d'énergie, l'association des maires, la Région et l'ABF. Son but est de piloter la mise en œuvre du programme national qui vise à améliorer la couverture du territoire.

- L'équipe-projet identifie les zones de carence, sollicite une analyse par les opérateurs (Bouygues Telecom, Orange, Free Mobile et SFR), qui, après validation doivent investir dans la création de nouveaux sites.

- Ce programme ayant débuté depuis 2020 dans le département du Lot avec les premières communes, se verra finaliser avec une mise en service des derniers sites au plus tard en 2023.

Le conseil municipal s'interroge notamment sur le choix et l'identification précise des zones blanches sur la commune de Thégra. Il émet également des réserves quant à l'implantation des futures antennes : effets des ondes et impact pour la population Thégratoise environnante. Il demande à être informés de ces choix et a pouvoir donner son avis décisionnaire avant la mise en place des équipements pour pouvoir, éventuellement, s'y opposer.

V - POINTS NONS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

PANIER DE BASKET

Mylène DIEU DAUVÉ rappelle qu'il avait été envisagé la mise en place d'un panier de basket en zone de loisirs. Le conseil municipal propose de réaliser cet aménagement dans la zone de loisirs au-dessous de la cour de l'école de Thégra, dans un premier temps, avec un panier de basket, en envisageant aussi d'étudier la possibilité d'aménagement d'un "city park" adapté.

Thierry CONTENSSOU est chargé de la mise en place du panier de basket dans les normes prescrites pour ce type d'installation.

GRIPPE AVIAIRE

Thierry CHARTRoux fait part de son mécontentement quant au fait de ne pas avoir été informé par les services de l'Etat de la présence, confirmée par l'éleveur, d'un foyer de grippe aviaire sur la commune de Thégra. Le conseil municipal propose de prévenir la population du confinement total de tous les élevages de volailles privés ou autres.

FERMETURE VOIE BUFFAROL PONT MENAÇANT EFFONDREMENT

Thierry CHARTROUX signale que la voie communale de Buffarol a été fermée, en raison de la menace d'effondrement du pont. La compétence "ouvrage d'art" relevant des services de la Communauté de Communes CAUVALDOR, un représentant s'étant rendu sur place, il a été convenu que des travaux de réaménagement interviendront, après différentes études imposées pour ce type de structure (loi sur l'eau). Le délai n'étant pas connu, la circulation des véhicules des riverains se poursuit de par la continuité de la voie via Lastrencaries.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 00 heure 45.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Le Conseil Municipal,